

République française
TARN
CADALEN - COMMUNE

Séance du jeudi 29 février 2024

Date de la convocation : 23/02/2024

Le jeudi 29 février 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 19	Présents : Guy BARDET, Peggy AMALBERT, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Ghislaine GUILLERMIER
Présents : 13	
Représentés : 4	
Absents et excusés : 2	Représentés : Jean-Michel DOYEN représenté par Monique CORBIERE-FAUVEL, Géraldine NOEL représentée par Peggy AMALBERT, Céline VERGÉ représentée par Denise STEVENSON, Stéphan POUGET représenté par Philippe COUDERC
Pour : 17	
Contre : 0	Excusés : Gérard ASSEMAT, Sandrine CARAMELLI
Abstentions : 0	Absents :
Secrétaire de séance :	Christophe RAYNAUD

Délibération n°DE_2024_08

Objet : Approbation du compte de gestion 2023 -budget principal-

Le conseil municipal, réuni et présidé par Peggy AMALBERT

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Fait en séance les jour, an et mois susdits
Le Maire,
Sébastien BRAYLE



A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke.

Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ

A smaller version of the handwritten signature of Sébastien Braylé, positioned above the date.

Mis en ligne le : 11/03/2024

Le/La secrétaire
Christophe RAYNAUD

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.